



## **Les Propositions du SE-Unsa pour qu'évolution rime avec amélioration**

**Pour les élèves comme pour les personnels dont les directeurs, le statu-quo n'est plus possible. Il est urgent d'améliorer significativement le fonctionnement éducatif et administratif de l'école primaire sans pour autant reproduire à l'identique un schéma de l'établissement du second degré qui n'aurait aucune pertinence. Après y avoir consacré une large place lors de son congrès en mars 2010, le SE-Unsa avance aujourd'hui une palette de propositions concrètes et ambitieuses.**

Pour le SE-Unsa, l'école inchangée dans sa structuration depuis Jules Ferry se heurte aujourd'hui à des difficultés structurelles : budget, responsabilités, articulations des temps scolaires et périscolaires... L'école est un local municipal avec un budget municipal qui dans une même journée mène des activités sous la responsabilité de l'Education nationale et d'autres de la municipalité. Pourtant pour les enfants, leurs parents, un seul lieu et souvent avec un interlocuteur identifié, le directeur ou la directrice, dont attend toujours plus.

Il ne suffira pas seulement de donner du temps et de l'argent aux directeurs pour permettre à l'Ecole de répondre aux défis d'une amélioration des apprentissages, d'une capacité à faire face aux demandes multiples et parfois incohérentes des différents partenaires et bien sûr d'un progrès pour les conditions de travail de tous ses professionnels.

Si cette évolution doit être ambitieuse, elle doit aussi être réaliste, concrète et construite avec la diversité du réseau scolaire sur le territoire. Les schémas imposés d'en haut ça suffit ! L'adhésion locale des acteurs est impérative. En bref, on doit avancer au cas par cas, à la demande du terrain, dans un cadrage national fort et sans oublier de tirer le bilan de ce qu'on a construit avant d'envisager d'arrêter ou de poursuivre.

En parallèle de ces propositions d'évolutions structurelles, le SE-Unsa entend poursuivre son action pour de nouvelles améliorations de la fonction de direction.

### **1. Un panel de solutions et des conditions**

Pour le SE-Unsa, il n'y a pas de solution univoque mais un panel de solutions allant de la création de regroupements pédagogiques d'écoles publiques à la création d'établissements publics communaux ou intercommunaux. Les projets d'EPEP « De Robien » et « Darcos » ne peuvent en aucun cas servir de modèle. Quelles que soient les évolutions, le directeur de cette nouvelle structure doit être un enseignant.

En tout état de cause, toutes les modifications apportées à l'organisation et au fonctionnement de l'école primaire devront poursuivre partout les mêmes objectifs :

- Permettre aux écoles, dans un cadre national fort, d'adapter leur action pédagogique au contexte local, dans le souci d'une plus grande réussite des élèves.
- Améliorer l'offre pédagogique et proposer aux élèves le meilleur en matière d'accueil, de restauration, de locaux et d'équipements sportifs. Cela s'inscrit naturellement dans une conception de l'aménagement du territoire qui veille à maintenir et à améliorer le fonctionnement des services publics en milieu rural, en renforçant la nécessaire mutualisation.
- Donner l'autonomie budgétaire pour la mise en œuvre du projet d'école.
- Faciliter la gestion administrative de l'école.

De plus, la mission du directeur devra être redéfinie afin de clarifier sa responsabilité.

#### **Les conditions du SE-Unsa**

Le SE-UNSA pose plusieurs conditions à tout projet de modification de l'organisation de l'école :

- Il doit être élaboré en associant toutes les parties concernées dans une vaste concertation,
- Il doit être approuvé par le conseil d'école de chaque école concernée,
- Il doit répondre aux quatre objectifs cités plus haut,

- Il doit garantir l'indépendance du projet pédagogique vis-à-vis des responsables politiques locaux,
- Il doit garantir une structure de taille humaine et de proximité ;
- Il doit être soumis à l'avis des instances paritaires départementales,
- La nouvelle structure doit pouvoir bénéficier d'un maintien de ses taux d'encadrement sur 3 ans, en personnels enseignants et non-enseignants,
- Le pilotage global de la structure doit être assuré par un enseignant, président des instances institutionnelles de celle-ci,
- Après un bilan du nouveau fonctionnement, l'école ou les écoles peuvent choisir de revenir à la situation antérieure.

Dans le cas des regroupements pédagogiques, un coordonnateur pédagogique, déchargé partiellement d'enseignement, sera chargé du suivi pédagogique.

## 2. Des améliorations tout de suite pour la fonction de direction.

En parallèle de ces propositions d'évolutions structurelles, le SE-Unsa entend poursuivre son action pour de nouvelles améliorations de la fonction de direction.

### **Décharges de service : Améliorer le régime de décharge actuel notamment en dissociant direction et charge de classe à partir de 7 classes.**

Pour le SE-UNSA la décharge de service doit être un temps qui permet à la directrice ou au directeur de faire face aux tâches de direction qui se multiplient et se complexifient : travail administratif, accueil parents, relation avec les communes, coordination et animation de l'équipe (enseignants et non enseignants), suivi des élèves...

Pour le SE-UNSA, la double mission d'enseignement et de direction est difficile à mener de pair. A partir de 7 classes, les directrices et les directeurs n'auraient plus de classe et seraient des maîtres surnuméraires pour une partie de leur service avec des heures auprès des élèves, dans le cadre du projet d'école.

En dessous de sept classes, les directrices et directeurs relèveraient toujours d'un régime de décharge. Le SE-UNSA revendique donc :

- écoles de 11 classes et plus : l'intégralité du temps est consacré à la direction ;
- écoles de 9 à 10 classes : 6 heures auprès des élèves ;
- écoles de 7 à 8 classes : un nombre d'heures équivalent à un demi-service devant élèves.

Pour les autres écoles, le SE-UNSA revendique un temps de décharge :

- 3 à 6 classes : un quart de décharge hebdomadaire ;
- 1 à 2 classes : 18 jours répartis régulièrement sur l'année.

Le SE-UNSA revendique également un temps supplémentaire pour les directeurs exerçant en éducation prioritaire, et ceux qui exercent dans une école comprenant une CLIS.

### **Revalorisation financière : une nécessité**

L'ISS mensuelle, indexée sur la valeur du point d'indice, doit être d'un minimum de 250 €. Le SE-UNSA revendique la refonte des groupes ouvrant droit à la BI ainsi que leur revalorisation : G1, 1 à 4 classes : 30 pts ; G2, 5 à 9 classes : 50 pts ; G3, 10 à 12 classes : 60 pts ; G4, 13 classes et plus : 70 pts.

### **Aide à la fonction : ça ne doit plus se discuter.**

Le SE-UNSA exige :

- un secrétariat administratif ;
- une formation à la prise de fonction pour les chargés d'école et les faisant fonction de directeur ;
- une formation continue régulière, sur temps de service ;
- un guide précis des attributions du directeur d'école ;
- un guide juridique en ligne actualisé régulièrement ;
- un équipement informatique et une connexion Haut-Débit dédiés au directeur.
- un outil de gestion garantissant la sécurité juridique des élèves et de leur famille.

Si les EVS ont permis la mise en place d'une aide administrative aujourd'hui plébiscitée par la profession, pour le SE-UNSA le recours à l'emploi précaire ne peut être une solution durable. Il revendique la pérennisation des missions par des emplois stables et qualifiés.

**L'école est aujourd'hui sous tension. Entre blocage et explosion, le SE-Unsa propose que l'on avance concrètement, pour que l'école retrouve son atmosphère de travail aussi studieuse qu'épanouissante. Pour les petits mais aussi les grands.**